

Objet de la consultation :

- Rétroconversion des catalogues auteurs sur fiches dactylographiées pour 3 fonds (fonds occitan, fonds ancien, fonds de la réserve) de la Médiathèque de Castres

- Rétroconversion des deux inventaires fichiers pdf du fonds ancien de la Médiathèque d'Alès

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Date de parution 10 septembre 2024

Date limite des offres 10 octobre 2024

Dossier téléchargeable sur www.occitanielivre.fr

Contact : Blandine DELHAYE

blandine.delhaye@occitanielivre.fr

Tèl : 04 67 17 94 78 / 06 02 02 92 51

Table des matières

1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
1.1 Cadre institutionnel de l'opération.....	3
1.2 Les établissements partenaires	3
1.3 Les objectifs de la prestation	3
2 – DEFINITION DE LA PRESTATION.....	3
2.1 Objet de la prestation	3
2.2 Forme de la consultation et détails des lots.....	4
2.3 Description : nature des catalogues et volumétrie	4
2.4 Système informatique.....	4
2.5 Equipe projet.....	4
2.6 Calendrier.....	5
3. PRESENTATION DES FONDS ET CATALOGUES	5
3.1 Les fonds de la Médiathèque de Castres.....	5
3.2 Les fonds de la médiathèque d'Alès.....	6
4. DEROULEMENT DE LA PRESTATION.....	7
4.1 Préparation des catalogues	7
4.2 Réunion de démarrage	7
4.3 Spécifications techniques de saisie	7
4.4 Numérisation des inventaires et registres	8
4.5 Phase de tests.....	8
4.6 Chaîne de traitement.....	8
4.7 La dérivation de notices à partir du catalogue de la BnF	9
4.8 Traitement des anomalies	10
4.9 Contrôle qualité.....	10
4.10 Contrôle d'exhaustivité.....	10
4.11 Livraison	11
5. GARANTIES ET RESULTATS ATTENDUS	11
6. VALIDATION DE LA CONVERSION RETROSPECTIVE	11
6.1 Critères de rejet des notices	11
6.2 Critères d'acceptation des notices.....	11
6.3 Admission de la conversion rétrospective	12
7. ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES	12
8. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE	12
8.1 Confidentialité.....	12
8.2 Obligation de résultats.....	12
8.3 Respect des performances et du calendrier annoncé	12
8.4 Respect des normes	13
8.5 Suivi de l'opération	13
9. PROCEDURE	13
9.1 Calendrier	13
9.2 Modalités de réponse.....	13
9.3 Sélection des offres	13

1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 Cadre institutionnel de l'opération

Dans le cadre de ses missions de coopération, la Bibliothèque nationale de France a signé une convention de coopération avec le Pôle associé régional Occitanie pour assurer le signalement et la valorisation des fonds patrimoniaux conservés dans cette région.

Occitanie Livre & Lecture coordonne les actions du Pôle régional. Elle assure le suivi administratif et financier des opérations de conversion rétrospective. Elle fédère l'action des établissements partenaires autour de ce projet.

1.2 Les établissements partenaires

Collectivités	Service	Adresse	CP	Ville	Responsable
Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	Médiathèque de Castres Sidobre	2 avenue du Sidobre	81100	Castres	MARCO Christelle
Alès Agglomération	Médiathèque d'Alès	24 rue Edgar Quinet	30106	Alès	ANDRICQ Pierre

1.3 Les objectifs de la prestation

Le premier objectif est le regroupement des différentes fiches dactylographiées de la médiathèque de Castres et les fichiers papier de la Médiathèque d'Alès pour enrichir leurs bases par le versement des notices rétroconverties dans leur logiciel métier.

Le second objectif est la participation au Catalogue Collectif de France (CCFr), par le versement des notices dans la base Patrimoine, au terme de la prestation.

2 – DEFINITION DE LA PRESTATION

2.1 Objet de la prestation

La prestation consiste en des opérations de conversion rétrospective d'un catalogue sur fiches dactylographiées et d'un inventaire sur fichiers papier.

Tous les outils bibliographiques seront à convertir en notices au format UNIMARC, en respectant les contraintes spécifiques liées au versement des notices dans la base Patrimoine de la BnF :

- format d'enregistrement ISO 2709 ; enregistrement segmenté selon ISO 1001 ou non segmenté ;
jeu de caractères ISO 5426

2.2 Forme de la consultation et détails des lots

La présente consultation est un marché à procédure adaptée.

L'opération de conversion rétrospective désignée dans le présent cahier des charges constitue un lot unique destiné à être traité par un prestataire unique sur la fin de l'année 2024 et l'année 2025.

2.3 Description : nature des catalogues et volumétrie

Etablissement	Outil bibliographique à convertir	Fonds concernés	volumétrie	Formats de conversion
Médiathèque de Castres Sidobre	Fiches dactylographiées	Fonds ancien, fonds occitan, fonds de la Réserve	3555	UNIMARC
Médiathèque d'Alès	Fichiers pdf	Fonds ancien	370	UNIMARC

2.4 Système informatique

Le logiciel métier utilisé par la Médiathèque de Castres Sidobre est **Orphée NX**.

Le logiciel utilisé par la Médiathèque d'Alès est **Nanooq**.

2.5 Equipe projet

Pour la Médiathèque de Castres Sidobre :

- Christelle Marco, directrice (Christelle.MARCO@castres-mazamet.com)
- Sandra Papot, responsable des fonds patrimoniaux (Sandra.PAPOT@castres-mazamet.com)

Pour la Médiathèque d'Alès :

- Pierre Andricq, directeur (pierre.andricq@alesagglo.fr)
- Isabelle Valdivia, bibliothécaire (isabelle.valdivia@alesagglo.fr)
- Cyril GENEYS, Administrateur fonctionnel médiathèque (cyril.geneys@alesagglo.fr)

Pour Occitanie Livre & Lecture :

- Adeline Barré, direction (adeline.barre@occitanielivre.fr)
- Blandine Delhaye, chargée de mission Bibliothèque et Patrimoine (blandise.delhaye@occitanielivre.fr)

2.6 Calendrier

La conversion rétrospective sera échelonnée sur 8 mois. Il s'agit d'un calendrier prévisionnel qui sera affiné lors de la première réunion avec le prestataire :

- **Réunion de démarrage : début novembre 2024**
- **Rédaction des spécifications techniques de saisie : fin novembre début décembre 2024**
- **Phase de test : décembre 2024**
- **Conversion rétrospective : janvier 2025 – juin 2025**

3. PRESENTATION DES FONDS ET CATALOGUES

3.1 Les fonds de la Médiathèque de Castres

La Médiathèque de Castres conserve un fonds ancien, un fonds appelé « la Réserve », qui réunit les ouvrages les plus rares et précieux, et un fonds occitan. En grande majorité ces trois fonds ont été constitués à partir de l'achat de la collection Heuillet et du don de Charles Vidal. La Ville de Castres a acquis la bibliothèque personnelle de Gerard Heuillet (1947-1965) en 1985. Bibliophile, Gérard Heuillet avait constitué une bibliothèque d'une grande richesse avec des impressions castraises des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, et des éditions en langue occitane du 17^{ème} siècle au 20^{ème} siècle. Charles Vidal (1873-1940), médecin de l'hôpital de Castres et auteur de nombreux ouvrages entre 1903 et 1926 fit don de sa bibliothèque à la ville de Castres. Elle réunit des ouvrages d'histoire locale, de médecine et de littérature.

Le fonds ancien est constitué d'ouvrages avant 1830, dont des impressions de Paris, Amsterdam, Anvers, Francfort, Bruxelles, Genève et quelques-unes de Lyon, Toulouse et Nîmes.

Le fonds de la Réserve est constitué des livres d'auteurs tarnais, des origines à la fin du 19^{ème} siècle, de brochures rares ainsi que des gravures anciennes de caractère local et d'éditions castraises, ainsi que d'autres villes du Tarn comme Lavaur, Gaillac et Réalmont.

Le fonds Occitan est constitué d'ouvrages en langue occitane avec des éditions en région comme Albi, Auch, Foix, Toulouse et Montpellier, du 17^{ème} siècle jusqu'au tout début du 20^{ème} siècle.

Ces 3 fonds ne sont pas signalés au catalogue de la médiathèque. Ils disposent d'un catalogue sur fiches dactylographiées classées par ordre alphabétique du nom des auteurs. Les catalogues, homogènes et complets (ils présentent des informations sur la reliure, sur la provenance et reprennent les annotations manuscrites et exlibris) pourront être rétroconvertis en notices unimarc pour intégration dans le SIGB de la Médiathèque et versement au CCFr.

Description du catalogue du fonds occitan, fonds ancien, fonds de la réserve :

Catalogue : Fiches dactylographiées classées par ordre alphabétique des noms d'auteurs

Nombre estimé de notice à numériser et à rétroconvertir :

Fonds occitan : 240 fiches

Fonds ancien : 735 fiches

Fonds de la Réserve : 2580 fiches

Périodes des ouvrages : du XVIIe au XXe siècles

Langues : français, latin, occitan

Thématiques : ouvrages d'histoire locale, de médecine et de littérature

Taux de recouvrement dans le catalogue BnF et Sudoc :

Fonds occitan : 55 %

Fonds ancien : 55 %

Fonds de la Réserve : 2580 fiches : 40 %

3.2 Le fonds de la médiathèque de la médiathèque d'Alès

La Médiathèque d'Alès conserve un important fonds ancien provenant des Capucins d'Alès, des Jésuites d'Alès, du Séminaire et collège d'Alès, du Monastère du Verbe et du saint Sacrement d'Anduze.

Pour les ouvrages des 15^{ème} et 16^{ème} siècles, nous pouvons noter des impressions de Paris et Genève, et quelques impressions de Florence, Venise, Cologne, Bâle, Zurich, et Nîmes.

Pour les ouvrages du 17^{ème}, nous notons des impressions de Paris, Lyon, et Genève et quelques impressions de Béziers, Avignon, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Caen, Liège, Cologne, Francfort, Brème et Amsterdam.

Les ouvrages du 18^{ème} siècle ont déjà fait l'objet d'un catalogage dans le SIGB de la Médiathèque.

En revanche les ouvrages des 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} siècles ne sont décrits que dans un fichier papier. La description est d'une grande qualité, reprenant les exlibris, les particularités d'exemplaire.

Description de l'inventaire du fonds ancien :

Catalogue : inventaire de notices dactylographiées sur 2 fichiers pdf

Nombre estimé de notice à numériser et à rétroconvertir :

Ouvrages du XVe – XVIe siècle : 70 notices

Ouvrages du XVIIe siècle : 300 notices

Périodes des ouvrages : du XVe au XVIIe siècles

Langues : français, latin, italien

Thématiques : théologie, sciences, histoire, géographie, littérature, philosophie, droit

Taux de recouvrement dans le catalogue BnF et Sudoc :

Ouvrages du XVe – XVIe siècle : 35 %

Ouvrages du XVIIe siècle : 50 %

4. DEROULEMENT DE LA PRESTATION

Le prestataire devra évaluer :

- le temps nécessaire au traitement des outils bibliographiques
- le volume et le temps nécessaire au contrôle et au traitement des anomalies par l'équipe projet.

Cet engagement aura valeur contractuelle.

Les délais sont indiqués en jours ouvrés.

4.1 Préparation des catalogues

Concernant les outils bibliographiques, toutes les notices seront à rétroconvertir.

4.2 Réunion de démarrage

Le prestataire désignera un chef de projet, qui sera l'interlocuteur de l'équipe projet et qui effectuera la réunion de démarrage des opérations, pour aborder la méthodologie, les spécifications techniques et le calendrier.

4.3 Spécifications techniques de saisie

Les spécifications techniques de saisie seront abordées lors de la réunion de démarrage et concerneront :

- le traitement des données bibliographiques : informations manquantes, codage en UNIMARC
- le traitement des cotes et des localisations,
- les critères de dérivation des notices
- les anomalies

Suite à la réunion, le prestataire disposera de **10 jours ouvrés** pour rédiger les spécifications techniques de saisie propres à chaque catalogue, en collaboration avec l'équipe projet. Pendant cette phase, il aura accès à l'ensemble des outils bibliographiques concernés et bénéficiera de l'assistance technique de l'équipe projet.

À l'issue de cette première phase, l'équipe projet disposera d'un délai de **10 jours ouvrés** pour valider les spécifications techniques.

4.4 Numérisation des inventaires et registres

Le prestataire se verra confier les outils bibliographiques originaux pour un traitement par ses soins et dans ses locaux.

Les outils bibliographiques originaux seront retirés au moment de la réunion de démarrage de l'opération.

Ils devront être renvoyés aux établissements dans un délai de **deux semaines** après leur réception.

Le prestataire assure la numérisation dans ses propres locaux sans que soit porté atteinte à l'intégrité physique de ces documents. A l'issue de la numérisation, le prestataire transmettra les fichiers numérisés à l'équipe projet (disque dur externe, serveur ftp ...)

4.5 Phase de tests

Au démarrage de l'opération, pour chacun des outils bibliographiques, une phase de tests portant sur un lot de notices sélectionnées par le prestataire et les établissements partenaires permettra d'évaluer et de valider la qualité des consignes de saisie et d'élaborer si besoin des consignes complémentaires de traitement des anomalies détectées. Cette phase de tests inclut le reversement des notices testées dans les logiciels de gestion de la médiathèque.

À l'issue de cette phase, les spécifications techniques seront revues si nécessaire par le prestataire, en accord avec l'équipe projet, puis validées définitivement par celui-ci.

Le nombre de notices à saisir pour le test est fixé à **2 % pour les catalogues de la médiathèque de Castres Sidobre et d'Alès.**

La phase de tests ne devra pas dépasser **30 jours ouvrés** pour l'ensemble des outils bibliographiques, incluant la saisie des notices sélectionnées, le contrôle par l'équipe projet et la révision des spécifications techniques par le prestataire.

4.6 Chaîne de traitement

Le prestataire devra proposer une chaîne de traitement, intégrant les différentes opérations, de la reproduction des notices à la validation, en tenant compte des contraintes décrites ci-dessous.

Il doit s'engager à restituer la totalité des informations contenues dans les notices bibliographiques en alphabet latin étendu.

Les notices bibliographiques seront dérivées en priorité, à partir de l'extraction du *Catalogue général des imprimés des origines à 1969* et de la *Bibliographie nationale française – livres depuis 1970* de la BnF et du catalogue du SUDOC lorsque les notices existent. Si plusieurs notices correspondantes sont trouvées, le prestataire choisit la notice la plus complète et la plus conforme à la notice du catalogue rétroconverti. Les notices seront complétées des données de localisation (cote et fonds) et le cas échéant des données propres à l'exemplaire ou des données complémentaires à la notice dérivée figurant sur l'outil bibliographique converti.

Le prestataire devra supprimer des notices dérivées des informations qui pourraient être source d'erreur pour les futurs utilisateurs du catalogue et du CCFr, comme par exemple les données concernant la reliure ou les possesseurs d'ouvrages conservés à la BnF présentes dans les champs 3xx ou 7xx.

La mention de la source, c'est-à-dire de la zone 001 de la notice BnF doit être obligatoirement reportée dans la zone adéquate de format cible, soit la zone 035 en UNIMARC.

Le prestataire attribuera un identifiant unique pour chaque notice, qu'elle soit créée ou dérivée.

En cas d'absence dans cette base ou de différences notables, les notices seront créées par saisie des données fournies par les outils bibliographiques numérisés, conformément aux normes Afnor en vigueur et au format de catalogage UNIMARC.

4.7 La dérivation de notices à partir du catalogue de la BnF

Le prestataire devra effectuer les recherches sur les bases BnF et du Sudoc pour tous les outils bibliographiques.

Le prestataire pourra dériver une notice si elle présente les caractéristiques suivantes :

- Titre identique
- Année identique
- Editeur identique
- Ville d'édition identique

Seul le nombre de volumes pourra être différent.

Si le titre est plus complet sur la notice de la base BnF par rapport au titre de la notice source et que tous les autres éléments de la notice sont semblables : la notice peut être dérivée.

S'il n'y a pas de date d'édition ou la mention [s.d.] sur la notice source et que la mention figure sur la notice de la base BnF : la notice peut être dérivée si une seule notice BnF correspond.

S'il n'y a pas d'éditeur ou la mention [s.n.] sur la notice source et que la mention figure sur la notice de la base BnF : la notice peut être dérivée si une seule notice BnF correspond

Si le nombre de volumes est différent la notice peut être dérivée avec un code de différence et saisir une zone 316 sous la forme : \$aNombre de volumes : x

Les notices dérivées sont livrées aux partenaires sans modification sauf pour les données locales ou les zones 310, 316, 317, 328, les 6XX (sauf la 620), les 702 ayant un code de fonction « \$4320 » (donateur) ou « \$4390 » (ancien possesseur) et 9XX de la BnF qui seront supprimées par programme.

Ces dernières seront remplacées par les zones 099, 310, 316, 317, 610, 620, 702, et 995 des notices sources.

4.8 Traitement des anomalies

Au cours des opérations de saisie et d'encodage des notices, le prestataire enverra au groupe projet des notices créées ou dérivées, en Unimarc, sur lesquelles il aura constaté une anomalie (absence de zone obligatoire, caractères illisibles...), ou pour lesquelles il aura un doute. Le prestataire pourra proposer l'utilisation d'une plateforme en ligne pour effectuer les contrôles et corrections. Lors de la réunion de démarrage, le rythme des envois et les délais de correction seront définis.

Le prestataire tiendra à jour un tableau des anomalies les plus fréquentes et des corrections apportées, afin de pouvoir donner des consignes générales pour la saisie de cas similaires.

A l'issue du traitement des anomalies, le prestataire enverra à l'équipe projet un fichier test comprenant **2% des anomalies** traitées et corrigées par ses soins.

4.9 Contrôle qualité

Le contrôle qualité portera sur **2% des notices** (créées et dérivées). A la fin du traitement des notices (dérivation, création), le prestataire transmettra à l'équipe projet des notices sélectionnées de manière aléatoire, hors notices déjà vérifiées dans la phase de traitement des anomalies et dans la phase de test.

L'équipe projet disposera de **15 jours** pour relire et contrôler la qualité de la saisie, ainsi que la pertinence du codage UNIMARC.

Les corrections demandées devront être effectuées par le prestataire dans les **10 jours** suivant leur réception. Les corrections ainsi effectuées seront renvoyées à l'équipe projet dans un document synthétique.

En cas de rejet de l'ensemble des notices, le prestataire devra procéder, à ses frais, au retraitement complet de cet ensemble. Cette nouvelle saisie sera soumise à son tour au contrôle de l'équipe projet selon la même procédure.

L'oubli d'une notice n'est pas considéré comme une erreur mais comme un critère de défaut d'exhaustivité.

4.10 Contrôle d'exhaustivité

L'équipe projet disposera d'un délai de **10 jours** pour contrôler l'exhaustivité de la saisie, au moyen des numéros attribués aux images numérisées et reportés par le prestataire dans les notices, ou pour les fichiers informatiques (non numérisés) aux numéros d'identification attribués dans le fichier.

Le prestataire devra effectuer le traitement des notices manquantes dans un délai de **10 jours** et les transmettre à l'équipe projet pour vérification de l'exhaustivité et validation définitive.

4.11 Livraison

Le prestataire devra fournir les résultats du traitement rétrospectif des outils bibliographiques sur un disque dur externe, par courriel, ou sur serveur FTP, au format UNIMARC (ISO 2709), et jeu de caractères employés correspondant à la norme ISO 5426 (latin étendu).

5. GARANTIES ET RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la conversion rétrospective sont les suivants :

- la mise au point d'un plan-qualité fourni dans l'offre par le prestataire,
- la rédaction, en collaboration avec l'équipe projet, et la livraison à celui-ci des spécifications techniques,
- le traitement des notices et livraisons intermédiaires pour le contrôle des anomalies, le contrôle qualité et le contrôle d'exhaustivité,
- la livraison définitive.

Le prestataire précisera en particulier dans sa réponse au cahier des charges :

- Le circuit de travail concernant la réalisation des notices
- Le contrôle qualité mis en œuvre
- Les modalités de fourniture des lots (anomalies et lots à vérifier)

6. VALIDATION DE LA CONVERSION RETROSPECTIVE

La validation de l'opération sera faite par l'équipe projet après les vérifications faites sur les notices.

6.1 Critères de rejet des notices

Un ensemble de notices pourra être rejeté pour l'un des motifs suivants :

- saisie non exhaustive,
- erreurs de saisie ou codage UNIMARC erroné,

Chaque ensemble de notices rejeté par l'équipe projet pour des erreurs imputables au prestataire devra être traité à nouveau par celui-ci à ses frais.

6.2 Critères d'acceptation des notices

Un ensemble de notices sera accepté pour les motifs suivants :

- exhaustivité de la saisie,
- qualité de la saisie et pertinence du codage,
- conformité aux normes visées par le présent cahier des charges.

6.3 Admission de la conversion rétrospective

Cette décision unique sera prononcée par l'équipe projet. La validation permettra sa facturation.

À la réception, il y aura transfert de propriété du produit, c'est-à-dire des données saisies par le prestataire, à la **Communauté d'Agglomération Castres Mazamet et Alès Agglomération**. Ils sont et demeureront titulaires des droits de propriété intellectuelle sur les notices qui les concernent.

7. ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES

Les établissements s'engagent à fournir au prestataire, tous les éléments d'information et les moyens nécessaires à la réalisation de la prestation, à savoir :

- l'ensemble des informations nécessaires à la rédaction des spécifications techniques particulières,
- l'ensemble des informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation de saisie :
 - résolution des problèmes rencontrés dans l'inventaire,
 - spécifications de conversion,
 - réponses aux questions d'ordre bibliothéconomique et technique liées aux outils bibliographiques,
 - le signalement des notices à ne pas saisir,
 - la fourniture des notices originales à convertir.
- l'ensemble des informations permettant le traitement des anomalies,
- les contrôles et la réception des ensembles de notices,
- le respect des délais de réponse définis par le présent cahier des charges.

8. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

8.1 Confidentialité

Le prestataire et ses collaborateurs sont strictement tenus à une clause de confidentialité pendant et après l'exécution du contrat.

8.2 Obligation de résultats

Les résultats à fournir devront être conformes aux exigences formulées dans le présent cahier des charges.

Les opérateurs de saisie devront connaître le français, le latin, l'occitan et l'italien et maîtriser l'UNIMARC.

8.3 Respect des performances et du calendrier annoncé

Le prestataire doit s'engager sur un délai maximal pour la conversion rétrospective des notices. En l'absence de retard imputable aux établissements et au groupe de suivi du projet (non-respect des délais de réponse pour les questions relatives au traitement des anomalies et le contrôle de chaque ensemble de notices), ce délai devra être respecté.

8.4 Respect des normes

Les normes AFNOR et ISO (dernières versions) visées dans le présent cahier des charges devront être respectées par le prestataire.

8.5 Suivi de l'opération

Dès l'acceptation du contrat, le prestataire désignera un chef de projet qui établira un dialogue permanent avec le groupe de suivi du projet. Il apportera au groupe de suivi du projet ses conseils et son expertise, dans le plus grand respect des souhaits exprimés et des consignes données par celui-ci.

9. PROCEDURE

9.1 Calendrier

L'envoi du cahier des charges aux prestataires consultés et la publication sur le site internet

www.occitanielivre.fr ont été effectués le **10 / 09 / 2024**

La date limite de remise des offres est le **10 / 10 / 2024**

La sélection du prestataire sera annoncée le **31 / 10 / 2024**

9.2 Modalités de réponse

L'offre sera constituée notamment des éléments suivants :

- un mémoire technique et méthodologique : le candidat devra expliciter comment il mettra en œuvre les prestations décrites,
- les délais sur lesquels s'engage le candidat,
- une approche budgétaire de la prestation,
- la composition des équipes,
- les modalités de contact du chef de projet.

Les candidats devront remettre leur offre à Occitanie Livre & Lecture sur support papier par courrier avec avis de réception, coursier, transporteur, ou à l'accueil de l'agence à Montpellier contre récépissé, à l'adresse suivante :

Occitanie Livre & Lecture
47 quai du Verdanson
34000 MONTPELLIER

Les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h.

Les candidats pourront transmettre une version électronique (grâce à une plateforme de transfert électronique) de leur offre par courriel à l'adresse suivante :

A : blandine.delhay@occitanielivre.fr

9.3 Sélection des offres

La sélection du prestataire se fera selon les critères ci-dessous qui donneront lieu à un classement :

- 1/ la qualité technique au regard des informations fournies dans le mémoire technique et méthodologique : 60%
- 2/ les délais d'exécution : 20%
- 3/ le prix de la prestation : 20%

Annexe 1

I - DESCRIPTION DU CATALOGUE FICHES DU FONDS ANCIEN, FONDS OCCITAN, RESERVE DE LA MEDIATHEQUE DE CASTRES

Le catalogue est constitué de 7 tiroirs. 1 tiroir contient les fiches du Fonds occitan, 2 tiroirs contiennent les fiches du Fonds ancien et 4 tiroirs contiennent les fiches du Fonds de la Réserve. Les noms des fonds sont indiqués sur les tiroirs. Pour chaque fonds, les fiches sont classées par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

NOM, Prénom. – Titre / par nom de l'Auteur ; illustrateur ; préface de – Lieu d'édition : nom d'éditeur, date. – Nombre de volumes ; nombre de pages ; format.

COTE

L'ordre des informations mentionnées dans l'exemple ci-dessus peut différer d'une fiche à l'autre.

Le nom de l'auteur est présenté en lettres majuscules suivi du prénom ou initiales en minuscules.

Exemple : ALIBERT François

OU

Le nom de l'auteur est présenté en lettres majuscules suivi du prénom entre parenthèses. Exemple : ALIBERT (François)

Il y a trois systèmes de cotation associés à trois fonds distincts :

- *Le système de cotation du Fonds occitan ;*
- *Le système de cotation du Fonds ancien ;*
- *Le système de cotation de la Réserve.*

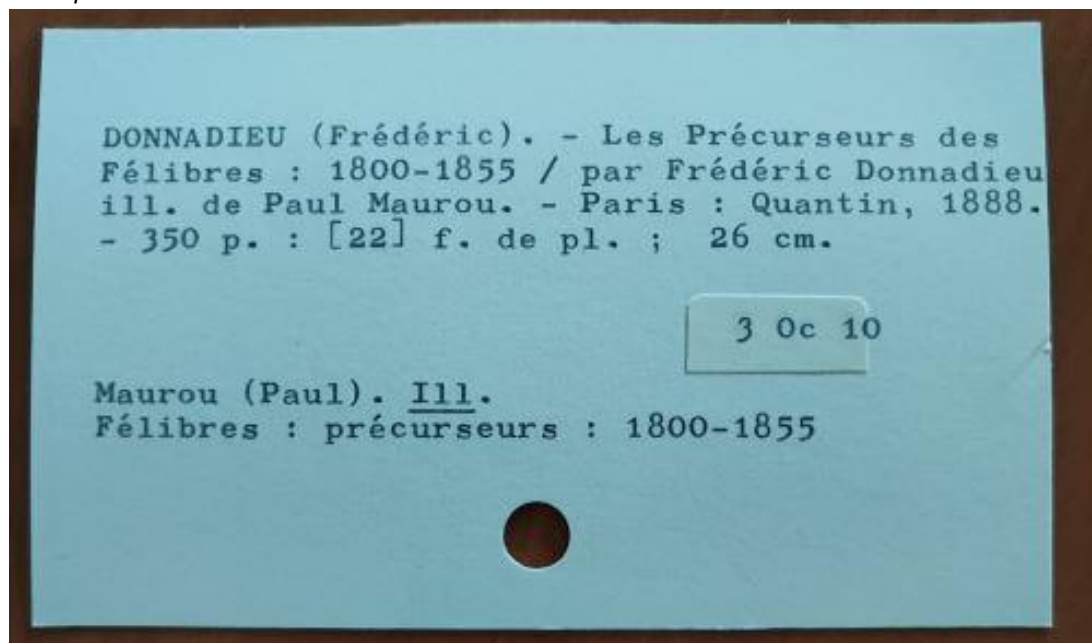
A. Système de cotation du Fonds occitan

La cote est composée d'un chiffre allant de 1 à 3. Chaque chiffre est associé à un format : 1 étant le plus petit format et 3 le plus grand ;

La mention « oc » renvoie au fonds occitan ;

Le dernier chiffre correspond à l'ordre de classement.

Exemple :



B. Système de cotation du Fonds ancien

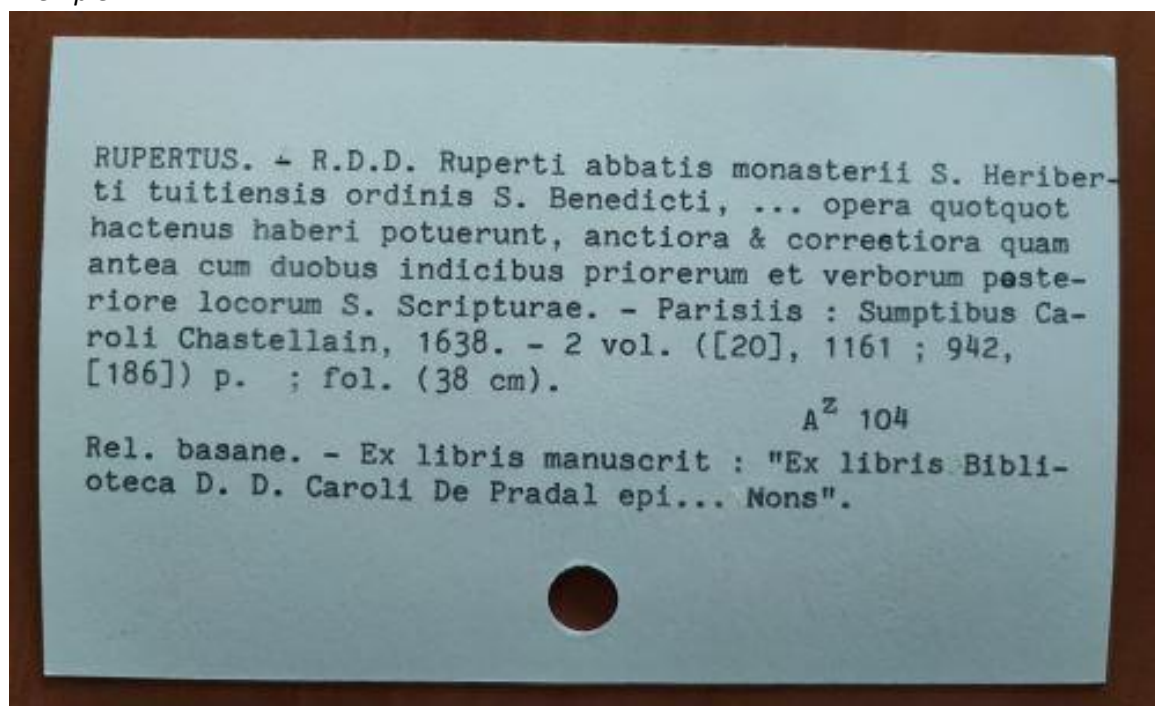
La cote est composée de deux lettres. La première lettre renvoie à une thématique, identique à celles que l'on trouve dans la classification de Nicolas Clément :

LA CLASSIFICATION DE NICOLAS CLÉMENT (1675-1684)	LA CLASSIFICATION DES IMPRIMES A LA BN EN 1991
<p><i>Elle partage le champ de la connaissance en 23 divisions représentées par une lettre de l'alphabet, chacune trouvant place dans les cinq grandes catégories définies en 1627 par Gabriel Naudé dans son " Advis pour dresser une bibliothèque ".</i></p>	
I. Theologia	A - Ecriture sainte
A - Biblia sacra	B - Liturgie
B - Bibliorum interpretes	C - Pères de l'Eglise
C - SS. Patres D - Theologi	D - Théologie catholique
	D2 - Théologie non catholique
	E - Droit canonique
	E' - Droit de la nature et des gens
	F - Jurisprudence
	G - Géographie et Histoire générale
	H - Histoire ecclésiastique
	J - Histoire ancienne
	K - Histoire de l'Italie
	L - Histoire de France <i>(Lettre cataloguée divisée en 16 chapitres, de " L " à " Lo ", eux-mêmes subdivisés en 914 sections)</i>
	M - Histoire des pays du Centre et du Nord de l'Europe
	N - Histoire de la Grande-Bretagne <i>(Lettre cataloguée divisée en 24 chapitres, de " N " à " Nx ")</i>
	O - Histoire de l'Espagne et du Portugal <i>(Lettre cataloguée divisée en 27 chapitres, de " O " à " Oz ")</i>
	O2 - Histoire de l'Asie <i>(Lettre cataloguée divisée en 20 chapitres, de " O2 " à " O2s ")</i>
	O3 - Histoire de l'Afrique <i>(Lettre cataloguée divisée en 23 chapitres, de " O3 " à " O3v ")</i>
	P - Histoire de l'Amérique <i>(Lettre cataloguée divisée en 27 chapitres, de " P " à " Pz ")</i>
	P2 - Histoire de l'Océanie <i>(Lettre cataloguée divisée en 7 chapitres, de " P2 " à " P2f ")</i>
	Q - Bibliographie
	R - Sciences philosophiques, morales et physiques
	S - Sciences naturelles
	T - Sciences médicales <i>(Lettre cataloguée jusqu'en 1925, divisée en 9 chapitres, de " T1 " à " Tg38 ", eux-mêmes subdivisés en 615 sections)</i>
	V - Sciences et Arts
	X - Linguistique et Rhétorique
	Y - Poésie <i>(avec 15 divisions de " Y " à " Yo ")</i>
	Y2 - Romans
	Z - Polygraphie et mélanges
II. Libri Nomo-Canonici	
E - Concilia et Synodi	
- Jus canonicum	
- Libri rituales	
F - Jus civile	
III. Libri Historici	
G - Geographia	
- Chronologia et Hist. Generalis Scriptorum	
H - Hist. Generalis Ecclesiastica, Pontifica,...	
J - Hist. Graecae Ant. Bysantinae, Saracenicae,...	
- Hist. Romanae Script.	
K - Rerum Italicarum Script.	
L - Rerum Gallicarum Script.	
M - Rerum Germanicarum Script.	
- Historia Europae Orientalis...	
- Historia Regionum Septentrionalium	
- Historia Belgica	
N - Rerum Anglicarum, Scotticarum et Hibernicarum Script.	
O - Rerum Hispanicarum Script.	
- Rerum Lusitanicarum Script.	
- Historia Exotica, sive rerum Africanarum, Asiaticarum, Americarum et Novi Orbis Script. Peregrinationes item variae	
P - Historia Miscellanea Virorum Illustrium Vitae et Elogia	
Q - Bibliothecarii	
IV. Libri Philosophici	
R - Philosophi	
S - Historia Naturalis Script.	
T - Medici	
V - Mathematici	
V. Litterae Humaniores	
X - Grammatici, Lexicographi, Oratores.	
Y - Poetae	
- Eroticon sive Romanensium, ut vocant, et Ludicrarum Historiarum Script.	
Z - Philologia	
- Mythologia, Pompae Variiae	

La seconde lettre, en exposant, renvoie au format du document. Ces lettres peuvent être x, y ou z : x renvoie au format le plus petit et z au format le plus grand.

Le chiffre correspond à l'ordre de classement du livre dans les collections.

Exemple :



C. Système de cotation de la Réserve

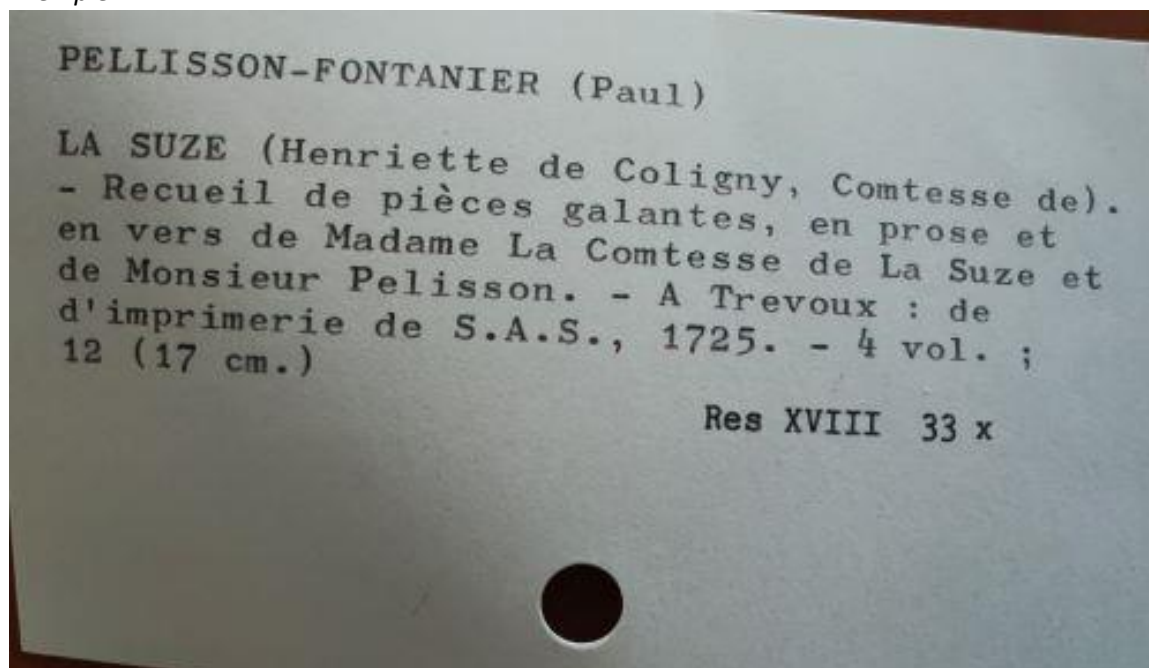
La cote est composée de la mention « Res » renvoyant à la Réserve. ;

La seconde partie de la cote renvoie au siècle d'édition de l'ouvrage ;

Le chiffre renvoie à l'ordre de classement ;

La lettre finale (x, y ou z) renvoie au format : x étant le plus petit format et z le plus grand.

Exemple :



Observations pour la conversion rétrospective :

- Les cotes seront à reprendre à l'identique ;
- La mention du fonds Vidal devra être systématiquement reportée ;
- La mention de la présence d'un ex-libris devra être systématiquement reportée ;
- Les mentions des reliures devront être systématiquement reportées.

II - DESCRIPTION DE L'INVENTAIRE DU FONDS ANCIEN DE LA MEDIATHEQUE D'ALES

L'inventaire des ouvrages du XVe et XVIe siècle représente un fichier pdf de 17 pages

NOM, Prénom	Cote
titre. Ville d'édition, éditeur, date, pagination, format	
notes bibliographiques	
Note sur la provenance	
informations sur la reliure et sur l'exemplaire	

Le nom de l'auteur est présenté en lettres majuscules suivi du prénom en minuscules

Exemple : BONAVENTURE, Saint

La cote en haut à droite est composée de la lettre A3 ou A4 suivie de « - » et de chiffres arabes. Exemple : A3-30

Des informations sur la reliure se trouvent en deuxième paragraphe :

Exemple : Rel. 16^e siècle veau brun estampé à froid, trace de fermoir, restauré

Des informations sur la provenance sont également présentes.

Exemple : Ex-libris ms « Capucinatorum Alesii »

Le format est mentionné sous la forme suivante :

- 18°
- 16°
- 12°
- 8°
- 4°
- f.

Observations pour la conversion rétrospective :

Exemple :

3 BECON, Thomas. A3-30
Anthologia Lactantii Firmiani, elegantissimas sententias, easque tam pietate, quam doctrina illustres, complectens... per Thoman Beconum. – Lugduni : apud Clementem Baudinum, 1558. – [30] 246 [6] p. (sig. [-]⁸ [*]⁸ a-q⁸); 8°.
Adams, B 440. – 4 f. ms. non compris dans la signature entre *2 et *3. – Mentions ms. Plusieurs ex libris ms. dont l'un daté de Grenoble, 3 mai 1564 et Gabriel Aubert, A. Deverdun, Hastard. – Rel. veau brun d'époque.

4 BEROALDE, Philippe. A4-39
Carmen lugubre Philippi Beroaldi de dominice passionis die. – (Impressum est autem Parrhisii: opera accuratione & impendio ipsius Ascensii, ad nonas [i.e.7] VII NDIII (sic pour 1503). – 14 f. (sig. a⁸ b⁶); 4°.
Adams, B 759 ; Renouard (Impr. Lib.) II, p. 24, 5 (Exemple unique en France d'après Renouard). – Précédé de *Orationes et poemata* et suivi de *Petri Ponte Pro impetranda pace oratio*. Inclus dans le vol. A4-3.

5 BEROALDE, Philippe. A4-35
[De felicitate opusculū] Oratio Philippi Beroaldi de felicitate : habita in/ enarratione Georgicon Virgilio & Columelle. – (Impressum est tersius opera Thielmanni kerver in inclyto parrhisio/rum gymnasio.V. calenda aprilis Anni millesimi quingentesimi [28 mars 1500/1501]). – [16] f. (sig. a⁸ b⁸); 4°.
Adams, B 765 ; G.W., 4136; Pellechet, I, 2226. – Car. rom. et grec. – Dedicace à Jacques Marquis de Bade. – Inc. des ff. a1 et a2. Précédé de *Philippi Beroaldi libellus de optimo statu* et suivi de *Declamatio lepidissima ebriosis scortatoris aleatoris vitiositate disceptantium : condita a Philippo Beroaldo*. Inclus dans le vol. A4-3.

6 A4-36
Declamatio lepidissima ebriosis, scortatoris, aleatoris vitiositate disceptantium : condita a Philippo Beroaldo. – (Impressum Parisius : in Bellovisu [Guy Marchand] pro Joanne Petit, 3 VII 1505). – [12] f. (sig. a⁶ b⁶); 4°.
Adams B 762; Renouard (Chrono.), I, p.144, 16. – Marque au titre (Silvestre 25). – Précédé de *De felicitate opusculū* et suivi de *opusculum eruditum*. Inclus dans le vol. A4-3.

- 15 BONAVENTURE, Saint.** A3-28,29
 [Seraphici doctoris diui Bonavêtore Cardinalis super primo libro (- i quartum librum) sententiarum.- Parisiën. : sumptibus atque impensis Francisci Regnault, 12 kal. junii 1522.] -
 2 t. en 2 vol. (402 [6] ; 390 [6] f.) (sig. 2b-2z⁸ [-]⁸ [-]⁸ [-]⁸ [-]⁸ 2A-2Z⁸ āā⁸ ; 4a-4z⁸ 4A-4Y⁸ 4Z⁴) ; 8° .
 Incomplet : titre restitué d'après Adams, B 2397. - Tome 2 et 4 seulement.
 T.2 incomplet mq. la page de titre et les 9 premiers feuillets. - Rel. 20 e. siècle . Mentions ms.
 T.4 incomplet, mq. la page de titre. - Mentions ms. - Rel. 16 e. siècle veau brun estampé à froid, trace de fermoir, restaurée.
- 16 CALEPINUS, Ambrosius.** A3-1
 [Dictionarium, quarto et postremo ex R. Stephani Latinae linguae thesauro auctum]. - [Genève] : Oliua Rob. Stephani, (excud. , cal. jan. 1554) 1553. - 340, 308 f. (sig. a-z⁸ 2a-2t⁸ v⁴ A-Z⁸ 2A-2O⁸ P-Q⁶) ; 2° .
 Adams, C 209. - Mq. la page de titre. - Ex libris ms. «Capucinatorum Alesii».
- 17 CALVIN, Jean.** A3-5
 [Commentaires de Jean Calvin sur le livre des psaumes. - [Genève : s.n. , 1557 ?]. - [5] 902 [11] p. (sig. [-]⁶ a-z⁸ A-Z⁸ 2A-2M⁸) ; 2° .
 Fait à Genève par C. Badius d'après Cat. BN. A2142 . - Mq. la page de titre . - Du f. [-]2 à [-]6, préface de Jean Calvin datée de Genève, le 22 janvier 1557 [date de l'éd. ?]. - Mentions ms. - Rel. veau brun à la Duseuil, plaque azurée & fleurons est. à chaud.
- 18** A3-17
 In Hoseam prophetam, Io. Calvini praelectiones, a Joanne Budaeo et sociis auditoribus assiduis bona fide excerptae. - Genevae : excudebat Conradus Badius, 1557. - 161 [1] f. (sig. a-x⁸ y²) ; 4° .
 Marque au titre et colophon. - Nbr. mentions ms. , ex libris ms. des Jésuites d'Alès, 1719. - Rel. parch. avec traces de fermoirs .
- 19** A3-13
 Institution de la religion chretienne nouvellement mise en quatre livres ... Augmenté par Jean Calvin. - Genève : par Conrad Badius, 1561. - [16] 512 [26] (sig. [-]⁸ [2-]⁸ a-z⁸ A-Z⁸ 2A-2X⁸ 2Y²) ; 4° .
 Marque au titre. - Du f. [-]1 à [-]8 préf. de Jean Calvin. - Mention ms. sur le premier contreplat . Ex libris ms.-Rel. veau brun estampée à froid 16e. s.

L'inventaire des ouvrages du XVe et XVIe siècle représente un fichier pdf de 32 pages

NOM, Prénom	Cote
titre. Ville d'édition, éditeur, date, pagination, format	
informations sur la reliure et sur l'exemplaire	
Notes sur la provenance	

Le nom de l'auteur est présenté en lettres majuscules suivi du prénom en minuscules avec parfois les dates de vie et de mort Exemple : BOSSUET, Jacques Benigne (1627-1704)

La cote est numérique elle est composée de 1 à 3 chiffres

Des informations sur la reliure sont présentent
Exemple : Rel. parch.

Des informations sur la provenance sont également présentent
Exemple : ex-libris ms « à l'usage des pères Capucins du couvent d'Alais »

Le format est mentionné sous la forme suivante :

- 18°
- 16°
- 12°
- 8°
- 4°
- f.

Observations pour la conversion rétrospective :

Exemple :

[BONNEFONS, Nicolas de]

158

Les délices de la campagne, suite du jardinier françois...Sixieme édition. – Paris : Nicolas Legras, 1684. – [2], 328 p. (sig. [J2 A8/4-Z8 2A-2D8]), 1 pl. de front. gr.s: c.; 12°. Auteur restitué d'après BARBIER, I, 872. – Rel. veau brun, ex libris ms « Ce livre apartien à moi Antoine Segulier », « Monsieur je vous prie d'avoir la bonté de mié ... la sòmme de 1000 ... que vous fixiez F. Soullier », « Luminy ».

BOSSUET, Jacques Benigne (1627 - 1704)

262

Exposition sur la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverses. Par messire Jacques Benigne Bossuet...Douzième édition. – Paris : Sebastien Mabre Cramoisy, 1686. – 2 part. rel. en 1 vol. 188, [4], 214, [2] p. (sig. A-H12 a-i12); 12°. Marque au titre. – Rel. parch., ex dono « ce livre est donné aux pères capucins par Monseigneur l'éveque d'Alais, et premier éveque d'Alais ».

BOSSUET, Jacques Benigne (1627 - 1704)

263

Exposition sur la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverses. Par messire Jacques Benigne Bossuet... Septième édition. – Paris : Sebastien Mabre Cramoisy, 1686. – 2 part. rel. en 1 vol. 188, [4], 214, [2] p. (sig. A-H12 a-i12); 12°. Marque au titre. – Rel. parch., ex dono « ce livre est donné aux pères capucins par Monseigneur l'éveque d'Alais, et premier éveque d'Alais ».

BOUETTE DE BLEMUR, Jacqueline (1618 - 1696)

281

La vie des saints tirée des auteurs ecclésiastiques, anciens et modernes : divisée en quatre tomes. Par S.I. de Blemur, R.D.S.S. Première édition. – Lyon : chez Pierre Valfray, 1689. – 4 tomes rel. en 4 vol. ; in folio. Marque au titre. – Rel. basane, ex libris ms. « à l'usage des pères Capucins du couvent d'Alais ». Tome I, Mq. la page de titre. Tome II, Mq. la marque du libraire.